

Editorial

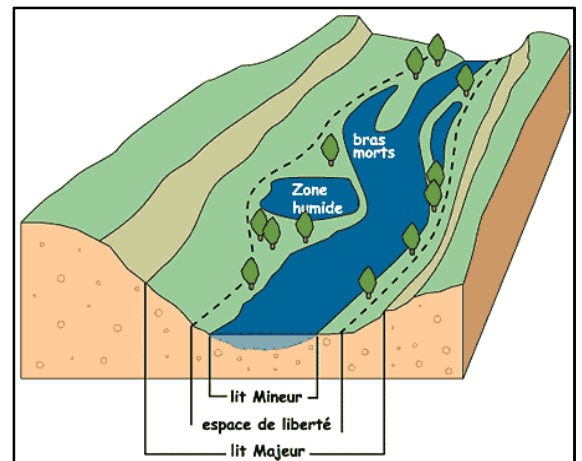
L'entretien de l'Yser et de ses affluents - cours d'eau dits non domaniaux -, incombe normalement aux riverain. Toutefois, cet entretien fait souvent défaut et c'est pourquoi le SIABY assure depuis de nombreuses années l'entretien de nos cours d'eau. Aujourd'hui, l'Europe fixe l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau pour 2015. Tout en préservant le risque d'inondations, un entretien parcimonieux de nos becques sera un point clé pour reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux en concertation avec les membres de la Commission Thématique représentant les riverains, les collectivités, les associations, les agriculteurs, les pêcheurs... Plusieurs études en cours (hydraulique, zones humides) aideront la Commission Locale de l'Eau dans ses orientations futures.

*Edith STAELEN
Vice-Présidente de la CLE en charge de la Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »*

Zoom sur le fonctionnement de l'Yser

Le 19 mai dernier, la Commission Locale de l'Eau et les Commissions Thématiques du SAGE se réunissaient pour discuter du critère hydro-morphologique de l'Yser, élément très technique mais indispensable pour la bonne qualité du milieu.

Quant on parle d'hydro-morphologie, on parle du fonctionnement général du cours d'eau : son lit mineur (lit principal), son lit majeur (zone maximale de débordement), ses berges ainsi que l'ensemble de la faune et de la flore vivant dans cet écosystème. Le cours d'eau est considéré dans son ensemble comme un élément de vie.



L'Yser en mauvais état écologique

L'Yser, comme l'ensemble des cours d'eau français et européens, doit atteindre le bon état écologique (Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000). Outre la qualité chimique de l'eau, l'Yser doit atteindre un bon état physique et biologique relatif à l'hydro-morphologie.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie réalise une évaluation du fonctionnement hydro-morphologique de l'Yser grâce à un outil appelé le SEQ Physique. Le SEQ Physique évalue la qualité du milieu par rapport à un état de référence (dit cours d'eau naturel).

L'Yser a fait l'objet de nombreux travaux ces 50 dernières années qui ont fortement affaiblit son potentiel écologique. **Aujourd'hui, l'Yser présente un mauvais état physique global dit significativement perturbé.**

Les recalibrages et reprofilages ont provoqué un enfoncement du lit mineur, le déconnectant ainsi de ses annexes fluviales. Il n'y a pas de diversité dans les faciès d'écoulement (diminution des potentialités biologiques, baisse de l'auto-épuration). Le lit majeur est très anthropisé avec de nombreuses cultures et habitations. **L'état des**

berges et de la ripisylve (végétation rivulaire) est particulièrement mauvais avec des tronçons totalement dépourvus de ripisylve. Ainsi, les berges sont fragilisées, les écoulements sont peu diversifiés, il y a un déficit d'habitats pour la faune piscicole.



Des réflexions sont à mener pour la reconquête de la qualité physique de l'Yser. La Commission Locale de l'Eau devra se pencher sur la question d'un entretien visant la restauration de la ripisylve. La restauration du lit mineur est également un élément important afin de diversifier les écoulements. Par ailleurs, les annexes hydrauliques ne doivent pas être négligées car elles sont indispensables pour la biologie du cours d'eau.

Zones humides : Inventaire en cours

Sur les préconisations de la Commission Locale de l'Eau, l'inventaire des zones humides est en cours de réalisation sur l'ensemble du bassin versant.

Les zones humides sont par définition, « *les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». (Loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

La délimitation des zones est réalisée à partir de la cartographie existante et selon les critères d'hydromorphie du sol et de végétation hygrophile (quand elle existe). Les zones humides du bassin versant peuvent prendre de multiples formes : mares, prairies, bois, etc...

A quoi sert cet inventaire ?

Le but de l'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE de l'Yser est de fournir à la Commission Locale de l'Eau tous les éléments de connaissance

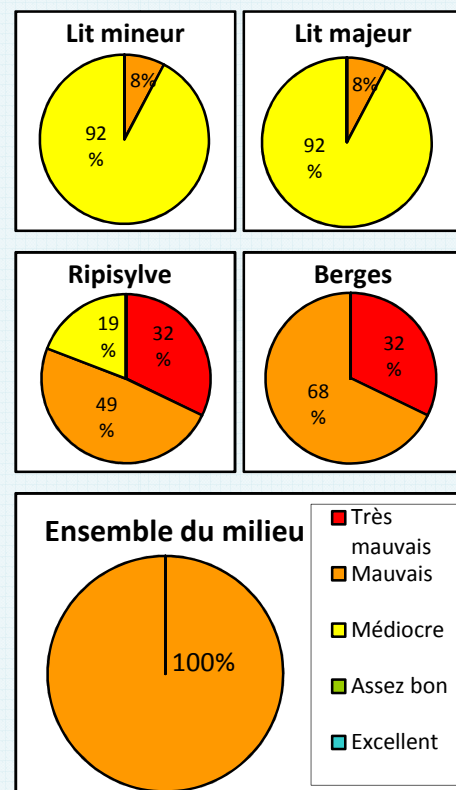


nécessaires à l'identification des Zones Humides d'Intérêt Particulier (ZHIEP) et également des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE). Cette identification se fera dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs de la Commission Locale de l'Eau.

Au fil de l'Yser

Les résultats du SEQ Physique

En % du linéaire de l'Yser



Données Agence de l'Eau Artois-Picardie